



Étudiants Internationaux
SE CONNECTENT



International Student
CONNECT

DROITS ET SERVICES JURIDIQUES

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

La Charte protège les droits et libertés des hommes et des femmes :

- La liberté d'exprimer librement ses croyances.
- La liberté de s'associer avec quiconque.
- La liberté de pratiquer sa religion.
- Le droit de vivre n'importe où au Canada
- Le droit d'être protégé contre une arrestation illégale, et le droit à l'application régulière de la loi.
- Le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment celles fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques.
- Le droit de recevoir des services du gouvernement fédéral en français ou en anglais.

Pour vous renseigner au sujet de la Charte, consultez le site Web du ministère fédéral de la Justice à www.justice.gc.ca ou à <http://trouvelien.at/cchrif>.

LE CODE DES DROITS DE LA PERSONNE DE L'ONTARIO

Le Code interdit la discrimination et le harcèlement dans les domaines de l'emploi, du logement et des services – fondés sur l'âge, la race, l'origine ethnique, le lieu d'origine, la religion, un handicap, l'état matrimonial (y compris le concubinage homosexuel), l'identité sexuelle, un casier judiciaire, le sexe ou l'orientation sexuelle d'une personne.

Si vous estimez avoir été victime de discrimination fondée sur l'un de ces motifs illicites, vous pouvez présenter une réclamation au Tribunal des droits de la personne.

Pour obtenir de l'aide juridique de la part du Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, consultez le site Web à www.hrlsc.on.ca.

Pour en apprendre davantage au sujet des droits de la personne en Ontario, consultez le site Web de la Commission ontarienne des droits de la personne à www.ohrc.on.ca.

DROITS DES JEUNES

Bien que les jeunes soient considérés comme des adultes à l'âge de 18 ans, il existe d'autres lois fondées sur l'âge. En Ontario, il faut avoir 19 ans pour boire ou acheter des produits du tabac. L'âge de consentement aux activités sexuelles est de 16 ans, sauf quelques exceptions.

Pour en apprendre davantage au sujet de l'âge de consentement, rendez-vous à www.justice.gc.ca ou <http://findlink.at/plupartage>.

SERVICES JURIDIQUES

Renseignez-vous sur le système judiciaire de l'Ontario et la façon de communiquer avec les services de l'aide juridique :

Pour obtenir un répertoire des avocats et avocates et des techniciennes et techniciens juridiques en Ontario, consultez le site Web du Barreau du Haut-Canada à www.lsuc.on.ca ou <http://findlink.at/tlsuc> (en anglais).

- Aide juridique Ontario offre des services juridiques aux personnes à faible revenu. Composez le **1 800- 668-8258** ou allez sur www.legalaid.on.ca.
- Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO) produit des documents d'information pour aider les gens à comprendre leurs droits et obligations juridiques. Pour un complément d'information, rendez-vous à www.cleo.on.ca.

Pour obtenir des renseignements juridiques (offerts dans plus de 170 langues), composez le 1-866-252-0104 ou consultez le site Web de Justice Ontario à www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca ou <http://trouvelien.at/ontjustice>.

Si vous avez l'impression d'avoir été traité de façon injuste par le gouvernement de l'Ontario, vous pouvez signaler l'incident au Bureau de l'Ombudsman de l'Ontario à www.ombudsman.on.ca.

NOTE IMPORTANTE

Au Canada, les étudiants internationaux sont protégés par le même droits de la personne, civile et droits légaux que les citoyens et résidents permanents.